

**PROPOSITIONS
DE LA SOCIETE FRANCAISE DE NEONATALOGIE
&
DE LA SOCIETE FRANCAISE DE PEDIATRIE

CONCERNANT LES NOUVEAU- NES
DANS LE CONTEXTE D'EPIDEMIE à COVID-19**

Avec le concours du **Groupe de Pathologies Infectieuses Pédiatriques (GPIP)**.

CONTEXTE: Le virus COVID-19 est responsable d'une pandémie qui a débuté en Décembre 2019. Comparativement aux adultes peu de formes graves sont rapportées chez les enfants. Ainsi, en Chine, les 30-79 ans représentent 90% des cas, tandis que les moins de 18 ans environ 2%. Aucun décès n'a été rapporté chez les enfants infectés par le COVID-19 avant l'âge de 10 ans. Néanmoins, il semble exister de très rares formes sévères chez le nouveau-né en Chine (publication en cours). Les raisons du moindre impact pédiatrique ne sont pas connues : les enfants sont-ils moins souvent infectés, moins exposés, mieux protégés, moins souvent symptomatiques. Toutes ces questions sont pour le moment sans réponses claires. Ce qui est vraisemblable c'est qu'ils participent à la diffusion de la maladie même en l'absence de symptômes.

RECOMANDATIONS POUR LES SOIGANTS

La femme enceinte et son nouveau-né constituent une entité en maternité qui justifie la mise en place de précautions spécifiques de protection contre les maladies infectieuses quelles qu'elles soient. Concernant le COVID-19, à ce jour, il n'a pas été rapporté de décès de nouveau-né infecté par ce virus. Aussi il existe un consensus des professionnels de la Société Française de Néonatalogie, des infectiologues pédiatres (GPIP) et de la Société Française de Pédiatrie pour faire les propositions suivantes. Nous distinguerons 4 situations :

1. **En maternité, prise en charge d'une mère asymptomatique ou pauci symptomatique (qui retournera à domicile) porteuse du COVID-19.**
 - La séparation de la mère et de son enfant n'est pas souhaitable. L'analyse bénéfique risque d'une séparation conduit à recommander d'éviter la séparation mère enfant (surement délétère), et dont le bénéfice n'est pas évident selon les données disponibles à ce jour. Il semble toutefois nécessaire d'informer les parents de la possibilité de formes néonatales graves, très-très rarement observées dans l'expérience chinoise et de permettre la séparation si c'est le choix des parents.
 - L'enfant peut être mis dès la naissance en contact avec sa mère **qui porte un masque dit chirurgical**. Maintien du masque durant la surveillance post- accouchement et lors du transfert en suites de couches. Par contre ne JAMAIS mettre de masque au bébé et le dire aux parents, pour le retour à domicile.
 - Isolement de la mère et de son enfant dans une chambre seule.
 - Respect des volontés d'allaitement. L'allaitement maternel est recommandé pour les femmes qui désirent allaiter (AJOG 2020 Feb 24). En cas de séparation mère-enfant, un guide pour la gestion du lait maternel est en cours de rédaction

- Respect des règles d'hygiène ; port du masque, hygiène des mains (si possible avec recours aux solutions hydro-alcooliques) et des surfaces.
 - Les visites en maternité sont limitées au père, avec port du masque chirurgical dès l'entrée de l'hôpital.
 - Durant le sommeil, mettre le berceau à plus de deux mètres pour éviter les particules si la mère ne met pas ou déplace involontairement son masque, ou placer l'enfant en incubateur fermé (attention alors à la température du nouveau-né). Ne jamais mettre de masque au bébé !
2. **En néonatalogie, prise en charge d'un nouveau-né dont la mère porteuse du COVID-19 est hospitalisée du fait de sa propre pathologie en réanimation adulte médicale ou chirurgicale, soins intensifs ou tout autre service ne pouvant accueillir le nouveau-né.**
- L'enfant est hospitalisé dans une chambre seule en néonatalogie pour surveillance et préparation à son retour à domicile.
 - Les mesures d'isolement avec « Précautions complémentaires Gouttelettes et Contact » sont mises en place ainsi que le respect des règles d'hygiène habituelles : port du masque chirurgical, lavage des mains avant et après tout soin, hygiène des surfaces.
 - Visites limitées au père ou au représentant légal qui prendra en charge l'enfant à domicile.
 - Préparer le retour à domicile avec isolement de 14 jours. Favoriser l'accompagnement à domicile en sollicitant une sage-femme libérale. L'enfant sera examiné le 1^{er} mois avec précautions contacts (masque, hygiène des mains par les professionnels de santé)
3. **En Réanimation néonatale/pédiatrique, soins intensifs ou néonatalogie, prise en charge d'un nouveau-né malade (prématurité, pathologie congénitale ou tout autre pathologie) et dont la mère ou le père est /sont porteurs du COVID-19.**
- L'enfant est hospitalisé dans une chambre seule et les mesures habituelles d'isolement et d'hygiène sont mises en place (mesures de « Précautions complémentaires Gouttelettes et Contact »)
 - Visites limitées à la mère et au père avec respect strict des règles d'hygiène dès l'entrée dans l'hôpital.
 - L'allaitement est possible.
4. **Cas des enfants porteur d'une pathologie congénitale ne nécessitant pas une hospitalisation dont l'état de santé pourrait être dégradé par une infection à COVID-19.**
- En l'absence de données, il ne paraît pas raisonnable de séparer l'enfant de sa mère et ce cas rejoint le situation n°1.

Dans tous les cas d'hospitalisation, penser à arrêter tout dispositif en pression positive. Préférer les incubateurs fermés aux incubateurs ouverts. Ne JAMAIS mettre de masque au bébé !

CONSIGNES à DIFFUSER AUPRES DES FAMILLES dont la mère est asymptomatique et non connue comme porteuse du COVID-19 :

Comment protéger ma famille

La transmission est essentiellement aérienne par les grosses gouttelettes à partir d'un contact proche mais aussi via les mains, les surfaces, les objets...

En l'absence de cas dans l'entourage du foyer, des mesures de prévention standards, comme pour la grippe saisonnière par exemple sont de mises. Bien se laver les mains avant de s'occuper du nouveau-né mais aussi après. Ne mettez pas à la bouche la tétine de votre enfant. Le port de masque est indiqué en présence de symptômes respiratoires. L'allaitement est recommandé. Les visites de la fratrie doivent être évitées. Les personnes avec toux doivent différer leur visite.

Les mesures d'hygiène (gestes barrières) sont indispensables et l'affaire de tous.

- Limiter vos déplacements, éviter les rassemblements
 - Limiter vos visites
 - Mesures d'hygiène
-
- **Geste 1** : se laver les mains régulièrement
 - **Geste 2** : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
 - **Geste 3** : se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
 - **Geste 4** : se moucher dans un mouchoir à usage unique, le jeter et se les mains
 - **Geste 5** : porter un masque uniquement si vous présentez des symptômes respiratoires. N'hésitez pas à prendre contact rapidement avec l'équipe médicale.

Nous recommandons en outre de rester attentif aux informations provenant des autorités nationales de santé publique et des agences régionales de santé.

Aidez-vous des informations affichées dans la maternité.